



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/49/220
28 février 1995

Quarante-neuvième session
Point 107 de l'ordre du jour

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/49/822)]

49/220. Budget-programme de l'exercice biennal
1994-1995

A

OUVERTURE DE CRÉDITS RÉVISÉE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

L'Assemblée générale,

Décide que, pour l'exercice biennal 1994-1995, le crédit de 2 580 200 200 dollars des États-Unis qu'elle avait ouvert dans sa résolution 48/231 A du 23 décembre 1993 est majoré de 28 074 200 dollars, cette augmentation étant le résultat net des augmentations et diminutions indiquées ci-après :

Chapitre	Crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/231 A	Augmentations (ou diminutions)	Crédits révisés
(En dollars des Etats-Unis)			
<u>TITRE PREMIER. Politique, direction et coordination d'ensemble</u>			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	37 049 800	168 700	37 218 500
TOTAL, TITRE PREMIER	37 049 800	168 700	37 218 500
<u>TITRE II. Affaires politiques</u>			
3. Affaires politiques	67 923 600	(1 807 400)	66 116 200
4. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	101 573 200	30 648 700	132 221 900
TOTAL, TITRE II	169 496 800	28 841 300	198 338 100
<u>TITRE III. Justice internationale et droit international</u>			
5. Cour internationale de Justice	18 329 400	986 600	19 316 000
7. Activités juridiques	32 490 000	(1 057 500)	31 432 500
TOTAL, TITRE III	50 819 400	(70 900)	50 748 500
<u>TITRE IV. Coopération internationale et développement</u>			
8. Département de la coordination des politiques et du développement durable	50 355 600	1 201 000	51 556 600
9. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	46 815 700	(589 800)	46 225 900
10. Département des services d'appui et de gestion pour le développement	29 385 800	(3 424 400)	25 961 400
11. A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	108 296 400	5 283 400	113 579 800
11. B. Centre du commerce international CNUCED/GATT	19 982 200	960 100	20 942 300
12. A. Programme des Nations Unies pour l'environnement	11 384 500	2 893 400	14 277 900
12. B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	11 854 300	3 322 200	15 176 500
13. Lutte contre la criminalité	4 638 200	201 500	4 839 700
14. Contrôle international des drogues	13 998 700	695 200	14 693 900
TOTAL, TITRE IV	296 711 400	10 542 600	307 254 000
<u>TITRE V. Coopération régionale pour le développement</u>			
15. Commission économique pour l'Afrique	78 020 100	(6 362 500)	71 657 600
16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	59 846 200	1 432 200	61 278 400
17. Commission économique pour l'Europe	44 684 500	2 694 800	47 379 300
18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	79 992 600	(1 013 200)	78 979 400
19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	38 226 600	(3 013 500)	35 213 100

/ . . .

<u>Chapitre</u>	<u>Crédits ouverts par</u> <u>l'Assemblée</u> <u>générale dans sa</u> <u>résolution 48/231 A</u>		<u>Augmentations</u> <u>(ou diminutions)</u>	<u>Crédits révisés</u>
	<u>(En dollars des Etats-Unis)</u>			
20. Programme ordinaire de coopération technique	<u>42 910 000</u>	<u>1 904 700</u>	<u>44 814 700</u>	
TOTAL, TITRE V	<u>343 680 000</u>	<u>(4 357 500)</u>	<u>339 322 500</u>	
TITRE VI. <u>Droits de l'homme et affaires</u> <u>humanitaires</u>				
21. Droits de l'homme	<u>36 063 300</u>	<u>7 644 900</u>	<u>43 708 200</u>	
22. A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	<u>45 329 400</u>	<u>3 243 300</u>	<u>48 572 700</u>	
22. B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	<u>21 007 900</u>	<u>342 400</u>	<u>21 350 300</u>	
23. Département des affaires humanitaires	<u>18 541 200</u>	<u>493 500</u>	<u>19 034 700</u>	
TOTAL, TITRE VI	<u>120 941 800</u>	<u>11 724 100</u>	<u>132 665 900</u>	
TITRE VII. <u>Information</u>				
24. Information	<u>133 145 300</u>	<u>(1 702 700)</u>	<u>131 442 600</u>	
TOTAL, TITRE VII	<u>133 145 300</u>	<u>(1 702 700)</u>	<u>131 442 600</u>	
TITRE VIII. <u>Services communs d'appui</u>				
25. Administration et gestion	<u>876 856 000</u>	<u>19 964 800</u>	<u>896 820 800</u>	
TOTAL, TITRE VIII	<u>876 856 000</u>	<u>19 964 800</u>	<u>896 820 800</u>	
TITRE IX. <u>Activités financées en commun et</u> <u>dépenses spéciales</u>				
26. Activités administratives financées en commun	<u>26 192 800</u>	<u>1 028 400</u>	<u>27 221 200</u>	
27. Dépenses spéciales	<u>31 780 400</u>	<u>1 014 700</u>	<u>32 795 100</u>	
TOTAL, TITRE IX	<u>57 973 200</u>	<u>2 043 100</u>	<u>60 016 300</u>	
TITRE X. <u>Contributions du personnel</u>				
28. Contributions du personnel	<u>404 949 000</u>	<u>(47 150 900)</u>	<u>357 798 100</u>	
TOTAL, TITRE X	<u>404 949 000</u>	<u>(47 150 900)</u>	<u>357 798 100</u>	
TITRE XI. <u>Dépenses d'équipement</u>				
29. Innovations technologiques	<u>18 841 500</u>	<u>6 556 800</u>	<u>25 398 300</u>	
30. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	<u>58 306 900</u>	<u>140 200</u>	<u>58 447 100</u>	
TOTAL, TITRE XI	<u>77 148 400</u>	<u>6 697 000</u>	<u>83 845 400</u>	

/ ...

Chapitre	Crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/231 A	Augmentations (ou diminutions)	Crédits révisés
(En dollars des Etats-Unis)			
TITRE XII. <u>Services de contrôle interne</u>			
31. Bureau des services de contrôle interne	<u>11 429 100</u>	<u>598 600</u>	<u>12 027 700</u>
TOTAL, TITRE XII	<u>11 429 100</u>	<u>598 600</u>	<u>12 027 700</u>
TITRE XIII. <u>Autorité internationale des fonds marins</u>			
32. Autorité internationale des fonds marins	—	<u>776 000</u>	<u>776 000</u>
TOTAL, TITRE XIII	—	<u>776 000</u>	<u>776 000</u>
TOTAL GENERAL	<u>2 580 200 200</u>	<u>28 074 200</u>	<u>2 608 274 400</u>

95^e séance plénière
23 décembre 1994

B

PRÉVISIONS DE RECETTES RÉVISÉES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1994-1995, les prévisions de recettes d'un montant de 477 401 700 dollars des États-Unis qu'elle avait approuvées par sa résolution 48/231 B du 23 décembre 1993 sont minorées de 45 321 200 dollars, cette minoration étant le résultat net des augmentations et des diminutions indiquées ci-après :

	<u>Montants approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/231 B</u>	<u>Augmentations (ou diminutions)</u>	<u>Montants révisés</u>
<u>Chapitre des recettes</u> (En dollars de États-Unis)			
1. Recettes provenant des contributions du personnel	<u>411 364 200</u>	<u>(48 147 500)</u>	<u>363 216 700</u>
TOTAL, CHAPITRE PREMIER DES RECETTES	<u>411 364 200</u>	<u>48 147 500)</u>	<u>363 216 700</u>
2. Recettes générales	59 258 800	1 671 000	60 929 800
3. Services destinés au public	<u>6 778 700</u>	<u>1 155 300</u>	<u>7 934 000</u>
TOTAL, CHAPITRES 2 ET 3 DES RECETTES	<u>66 037 500</u>	<u>2 826 300</u>	<u>68 863 800</u>
TOTAL GENERAL	<u>477 401 700</u>	<u>(45 321 200)</u>	<u>432 080 500</u>

95^e séance plénière
23 décembre 1994

C

EXÉCUTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 1995

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 1995 :

1. Les dépenses prévues au budget, d'un montant total de 1 335 407 400 dollars des États-Unis, soit 1 290 100 100 dollars représentant la moitié des crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 1994-1995 par la résolution 48/231 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1993, plus 28 074 200 dollars correspondant à l'augmentation des crédits ouverts approuvée à la quarante-neuvième session par la résolution A ci-dessus, plus 17 233 100 dollars correspondant à l'augmentation des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1990-1991, approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 49/218 du 23 décembre 1994, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

a) À concurrence de 75 295 460 dollars, par :

/...

- i) Un montant de 33 018 750 dollars, représentant la moitié nette des recettes, autres que celles provenant des contributions du personnel, approuvées pour l'exercice biennal 1994-1995 dans la résolution 48/231 B de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1993;
- ii) Un montant de 2 826 300 dollars, correspondant à une augmentation des prévisions de recettes, autres que celles provenant des contributions du personnel, approuvée dans la résolution B ci-dessus;
- iii) Un montant de 37 468 110 dollars, représentant le solde du compte d'excédents budgétaires au 31 décembre 1993;
- iv) Un montant de 1 982 300 dollars, correspondant à une augmentation des recettes, autres que celles provenant des contributions du personnel, pour l'exercice biennal 1990-1991, approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 49/218;

b) À concurrence de 1 260 111 940 dollars, par les contributions dues par les États Membres en vertu de la résolution 49/19 B de l'Assemblée, en date du 23 décembre 1994, relative au barème des quotes-parts pour les années 1995, 1996 et 1997;

2. Il sera déduit des contributions dues par les États Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 167 334 119 dollars, calculé comme suit :

a) 205 682 100 dollars, représentant la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/231 B;

b) Moins 48 147 500 dollars, correspondant à une diminution des recettes prévues au titre des contributions du personnel, approuvée par l'Assemblée dans la résolution B ci-dessus;

c) Plus 2 501 819 dollars, correspondant à une augmentation des recettes au titre des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1992-1993 par rapport au montant révisé approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 48/219 du 23 décembre 1993;

d) Plus 7 297 700 dollars, correspondant à une augmentation des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1990-1991, approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 49/218.